

LOIX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET ARRÊTÉS DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

(N^o. 2649). *Loi qui fixe le nombre des députés à élire par le département du Léman.* (Du 28 ventôse an 7).

Art. 1^{er}. Le nombre des députés qui seront affectés au département du Léman, est fixé à quatre; savoir, un pour le conseil des anciens, & trois pour le conseil des cinq-cents.

Ce nombre sera distrait des départemens de l'Ain & du Mont-Blanc dans les proportions suivantes; savoir, trois du Mont-Blanc, dont un de ceux désignés pour le conseil des anciens, & deux de ceux désignés pour le conseil des cinq-cents; & le quatrième du département de l'Ain, parmi ceux affectés au conseil des cinq-cents.

II. La répartition des députés à élire par ces trois départemens aura lieu de la manière & dans l'ordre fixés au tableau ci-après.

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES DÉPUTÉS, pour ces 5 dép.			An VII.		An VIII.		An IX.	
	Conseil des Anciens.	Conseil des Cinq-cents.	TOTAL par département.	Conseil des Anciens.	Conseil des Cinq-cents.	Conseil des Anciens.	Conseil des Cinq-cents.	Conseil des Anciens.	Conseil des Cinq-cents.
Ain	2	4	6	0	2	1	1	1	1
Léman	1	3	4	1	1	0	1	0	1
Mont-Blanc	2	4	6	0	1	1	1	1	2

Le même ordre sera observé les années suivantes.

III. Toutes dispositions de lois contraires à la présente sont abrogées.

(N^o. 2650). *Loi qui annule l'élection d'un agent municipal, faite par l'assemblée communale du Petit-Marisy, département de l'Aisne.* (Du 16 ventôse).

(N^o. 2651). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Aunoy, département de l'Aisne.* (Du 16 ventôse).

(N^o. 2652). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Cugny, département de l'Aisne.* (Du 16 ventôse).

(N^o. 2653). *Loi qui annule l'élection d'un agent municipal, faite par l'assemblée communale de Chony, département de l'Aisne.* (Du 16 ventôse).

(N^o. 2654). *Loi qui annule un arrêté pris le 21 thermidor an 2, par le représentant du peuple Forestier, relativement à une adjudication consentie au citoyen Colin, qui est autorisé à faire régler ses droits en justice.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2655). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Ormois, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2656). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Serray, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2657). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Villers, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2658). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Angerville, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2659). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Villeneuve-sur-Auvert, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2660). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Ennery, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2661). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Galluis-la-Queue, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2662). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Saint-Hilaire, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2663). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Champigny, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2664). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Villers-sur-Marne, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2665). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Gambaisnil, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2666). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de la Frette, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2667). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Mondeville, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2668). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Morigny, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2669). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Louvres, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2670). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Bréviaires, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2671). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Boisemont, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2672). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Menucourt, département de Seine-et-Oise.* (Du 17 ventôse).

(N^o. 2673). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Marolles, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2674). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Sucey, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2675). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Chennevières, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2676). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de la Forêt-Bellair, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2677). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Eragny, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2678). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Courdimanche, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2679). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée communale de Neuilly-sur-Marne, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2680). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire des deux sections du canton de l'Isle-Adam, département de Seine-et-Oise. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2681). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Belleuse, département de la Somme. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2682). *Loi qui annulle les opérations de la première section des assemblées primaires du canton de Mailly, département de la Somme. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2683). *Loi qui autorise l'échange de la maison commune d'Épernay, département de la Marne, contre les bâtimens du ci-devant couvent des chanoines réguliers de cette commune. (Du 18 ventôse).*

(N^o. 2684). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton rural d'Uzol, département de la Corrèze. (Du 18 ventôse).*

(N^o. 2685). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire de Meymac, section dite Meymac, département de la Corrèze. (Du 18 ventôse).*

(N^o. 2686). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire du canton de Rioz, département de la Haute-Saône, présidée par le citoyen Pillot, et annulle celles de l'assemblée présidée par le cit. Mouillet. (Du 21 ventôse).*

(N^o. 2687). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire dite la Loi, canton et commune de Bruxelles, département de la Dyle, et annulle celles de l'assemblée tenue dans la salle d'audience du tribunal criminel. (Du 21 ventôse).*

(N^o. 2688). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire du canton de Nérac, département de Lot-et-Garonne, présidée par le citoyen Barrès, et annulle celles de l'assemblée présidée par le cit. Chambes. (Du 21 ventôse).*

(N^o. 2689). *Loi qui réunit la commune de Barbôire, département de la Vendée, à celle de Noirmoutier, chef-lieu de canton du département de la Vendée, pour n'en former qu'une seule sous le nom de Noirmoutier. (Du 21 ventôse).*

(N^o. 2690). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Seilhac, département de la Corrèze, première section dite Seilhac, et déclare valables celles de l'assemblée primaire de la deuxième section, dite de Saint-Clement. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2691). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Veix, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2692). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Aix, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2693). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton d'Allasac, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2694). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Allasac, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2695). *Loi qui annulle les opérations des assemblées primaires du canton de Tulle, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2696). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Affieux, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2697). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Bort, département de la Corrèze. (Du 22 ventôse).*

(N^o. 2698). *Loi qui réunit la commune de Morancy à celle de Beran, canton de Chambly, département de l'Oise. (Du 23 ventôse).*

(N^o. 2699). *Loi qui autorise l'administration municipale de Tonneins, département de Lot-et-Garonne, à vendre ses biens patrimoniaux aux enchères, sur affiches et publication, pour en employer le prix à la construction d'une maison commune. (Du 23 ventôse).*

(N^o. 2700). *Loi qui autorise la commune de Poitiers, département de la Vienne, à faire ouvrir une rue dans l'alignement d'un pont construit sur la rivière de Glain. (Du 24 ventôse).*

(N^o. 2701). *Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Sainte-Bazille, département de Lot-et-Garonne. (Du 24 ventôse).*

(N^o. 2702). *Loi qui affecte les bâtimens et terrains dépendans du ci-devant archevêché de Tours, à l'établissement de l'école centrale du département d'Indre-et-Loire. (Du 24 ventôse).*

(N^o. 2703). *Loi qui rapporte la disposition de l'article 2 de celle du 3 brumaire an 4, par laquelle le placement de l'école centrale du département des Côtes-du-Nord avoit été fixé à Gungamp, et en ordonne l'établissement à Port-Briec. (Du 26 ventôse).*

- (N^o. 2704). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Trépuil, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2705). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Lignon, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2706). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Ville-sur-Mourtes, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2707). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Loisy-sur-Marne, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2708). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Sainte-Menencould, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2709). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Pieme-le-Château, département de la Marne. (Du 26 ventôse).
- (N^o. 2710). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire de la première section du canton de Pissein, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2711). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Rainctun, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2712). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Zudausque, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2713). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de S.-Floris, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2714). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Élre-Wamin, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2715). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Tournhem, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2716). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Blangy, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2717). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Saint-Martin-Choquel, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2718). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Magnieourt, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2719). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Peupelinqes, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2720). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Choques, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2721). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Coupelleneuve, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).

- (N^o. 2722). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Calteterie, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2723). Loi qui annulle les opérations des deux fractions de l'assemblée primaire de la première section du canton de Saint-Fenant, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2724). Loi qui annulle les opérations des deux fractions de l'assemblée primaire de la première section du canton de Thercuanne, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2725). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Bapaume, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2726). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Bapaume, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2727). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Bours, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2728). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Lambres, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2729). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Gonnehem, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2730). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Richebourg-Saint-Vaast, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2731). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire du canton de Guisnes, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2732). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Retreuviette, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2733). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire de la première section du canton d'Houdain, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2734). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée primaire de la deuxième section du canton d'Houdain, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2735). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Abliuelle, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2736). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Saughem, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2737). Loi qui annulle les opérations des deux fractions de l'assemblée communale de Boileux-Aumont, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2738). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale d'Écoust-Saint-Mein, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).
- (N^o. 2739). Loi qui annulle les opérations de l'assemblée communale de Courset, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).

(N^o. 2740). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Waquinghem, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2741). *Loi qui annule les opérations des cinq assemblées primaires et communales du canton de S. Omer, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2742). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Tangry, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2743). *Loi qui annule la nomination du citoyen Louguez à la place d'administrateur municipal du canton de Boulogne, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2744). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée primaire de la première section du canton d'Arques, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2745). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée primaire de la deuxième section du canton d'Arques, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2746). *Loi qui annule les opérations des deux assemblées communales de Reclinghen, département du Pas-de-Calais. (Du 17 ventôse).*

(N^o. 2747). *Loi qui annule les opérations des assemblées primaires de la première et de la deuxième section du canton de Mont-la-Liberté, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2748). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Bourthies, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2749). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Couteville, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2750). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Hermelinghem, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2751). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale de Boiry-Becquerelle, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2752). *Loi qui annule les opérations de l'assemblée communale d'Alembon, département du Pas-de-Calais. (Du 27 ventôse).*

(N^o. 2753). *Arrêté du directoire exécutif, contenant proclamation d'un brevet d'invention accordé aux citoyens Ruelle et Cousineau pere et fils. (Du 27 ventôse).*

« Le 27 ventose de l'an 7, il a été délivré un brevet d'invention aux citoyens Michel-Joseph Ruelle, négociant à Tournay, département de Jemmappe, Georges Cousineau pere & Jacques Cousineau fils, luthiers, demeurant à Paris, rue de Thionville, n^o. 1840, à l'effet de construire, faire construire, & vendre dans toute l'étendue de la république, une mécanique de harpe dont ils ont déclaré être les inventeurs & perfectionneurs; à la charge par eux de suivre les procédés dont ils ont déposé les dessins & les mémoires explicatifs ».

(N^o. 2754). *Arrêté du directoire exécutif, contenant proclamation d'un brevet d'invention accordé au cit Japy. (Du 27 ventôse).*

« Le 27 ventose de l'an 7, il a été délivré au citoyen Frédéric Japy, horloger à Beaumont, canton de Delle, département du Haut-Rhin, un brevet d'invention pour cinq années, à l'effet de fabriquer, & vendre dans toutes les parties de la république, des machines propres à simplifier & à diminuer la main-d'œuvre de l'horlogerie, & dont il a déclaré être l'auteur; à la charge par lui de suivre les procédés dont il a déposé la description & les dessins y relatifs ».

(N^o. 2755). *Arrêté du directoire exécutif, concernant proclamation d'un brevet d'invention accordé au citoyen Robert. (Du 27 ventôse).*

« Le 27 ventose de l'an 7, il a été délivré un brevet d'invention pour cinq années, à compter dudit jour, au citoyen Etienne-Gaspard Robert, professeur de physique, demeurant à Paris, rue de Provence, n^o. 24, à l'effet de construire, faire construire, & vendre dans toute l'étendue de la république, un appareil qu'il a nommé *fantascope*, & qu'il a annoncé être le perfectionnement de la lanterne de Kircher, vulgairement appelée *lanterne magique*; à la charge de suivre les procédés dont il a fourni les dessins & le mémoire explicatif ».

(N^o. 2756). *Arrêté du directoire exécutif, en interprétation de celui du 12 ventose an 5, concernant la navigation des bâtimens neutres. (Du 28 ventôse).*

Le directoire exécutif, vu son arrêté du 12 ventose an 5, concernant la navigation des navires neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis de la république, & le jugement des contestations sur la validité des prises maritimes;

Considérant que l'art. 4 de cet arrêté, en ce qui concerne les rôles d'équipages dont les bâtimens neutres doivent se trouver munis, a prêté à des interprétations abusives, relativement aux rôles d'équipages des navires américains; & qu'il est instant de faire cesser les entraves qui en résultent pour la navigation des bâtimens de cette nation;

Déclare que, par l'art. 4 dudit arrêté, il n'a pas entendu que la navigation des bâtimens américains, relativement à la forme de leurs rôles d'équipages, fût sujette à d'autres conditions que celles qui sont imposées à tous les neutres par l'article 12 du règlement de 1744, & par l'article 9 de celui du 26 juillet 1778.

(N^o. 2757). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire du canton d'Exmes, département de l'Orne, tenue dans la ci-devant église, et annule celles de l'assemblée tenue à la maison commune. (Du 28 ventôse).*

(N^o. 2758). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire du canton de Lussac, département de la Vienne, tenue dans l'église de cette commune, et annule celles de l'assemblée réunie sous la halle. (Du 29 ventôse).*

(N^o. 2759). *Loi qui déclare valables les opérations de l'assemblée primaire du canton de Loudun intramuros, département de la Vienne, tenue dans l'église des Cordeliers, et annule celles de l'assemblée tenue dans l'auberge dite de l'Égalité. (Du 29 ventôse).*

(N^o. 2760). *Loi qui déclare valables les opérations des assemblées primaires de Poitiers tenues, pour les sections de la Fraternité, de l'Égalité et du Marché, dans les églises de Saint-Pierre, Sainte-Radegonde, et dans la salle du palais; et qui annule celles des assemblées tenues dans les églises de Saint-Savin, Saint-Saturnin et Notre-Dame. (Du 29 ventôse).*